

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête relative aux conséquences des accords du Touquet sur l'action publique et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes

- Audition, ouverte à la presse, de M. Adam Beernaert,
directeur général de la Protection civile du Pas-de-Calais 2
- Présences en réunion..... 12

Lundi

27 avril 2026

Séance de 12 heures

Compte rendu n° 27

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Sébastien Huyghe,
Président de la commission**



La séance est ouverte à douze heures cinq.

M. le président Sébastien Huyghe. Préalablement à l'accueil des personnes que nous auditionnons, je souhaitais partager une information : ce week-end, 119 migrants ont été secourus dans la Manche. Il s'agissait une nouvelle fois d'une embarcation plus que remplie, qui débordait de personnes se trouvant en grand danger. Elles ont été sauvées par nos forces de l'ordre, notamment les agents du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) et des services dépendant de la préfecture maritime. Je tenais à les saluer et à les remercier d'avoir sauvé ces vies. Alors que nous avons eu à déplorer plusieurs morts ces dernières semaines, il est heureux que tel n'ait pas été le cas ce week-end.

Nous auditionnons aujourd'hui M. Adam Beernaert, accompagné de deux membres de la Protection civile, que je remercie également. Dans le Pas-de-Calais, la Protection civile est en effet directement confrontée aux conséquences du phénomène migratoire et a dû, au cours des dernières années, renforcer sa présence sur le littoral afin d'intervenir au plus vite lors des naufrages et des sauvetages. Il est important de pouvoir vous entendre, et j'en profite pour rendre hommage au dévouement, au sens du devoir et à l'humanité dont font preuve quotidiennement les 32 000 bénévoles de la Protection civile dans notre pays.

Je précise que notre audition est ouverte à la presse et retransmise en vidéo sur le site de l'Assemblée nationale. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Adam Beernaert prête serment.)

M. Adam Beernaert, directeur général de la Protection civile du Pas-de-Calais. Je vous remercie pour cette audition, qui permet de mettre en lumière les actions des bénévoles de la Protection civile du Pas-de-Calais, car ce sont avant tout eux qui œuvrent sur le terrain.

La Protection civile du Pas-de-Calais a été créée en 1972 et est aujourd'hui présidée par M. Guy Pauchet, ancien des sapeurs-pompiers de Paris, qui a pris cette responsabilité à sa retraite dans notre région des Hauts-de-France. Nous sommes affiliés à la Fédération nationale de Protection civile, reconnue d'utilité publique, ce qui fait de nous une structure agréée de sécurité civile en lien avec le ministère de l'intérieur. Dans le Pas-de-Calais, notre action couvre l'ensemble du département grâce à huit antennes situées à Arras, Berck-sur-Mer, Béthune, Boulogne, Calais, Lens, Liévin, Saint-Omer et Saint-Pol-sur-Ternoise.

Conventionnellement, les associations agréées de sécurité civile interviennent dans le cadre des agréments A, B, C et D, que nous traduisons par trois verbes d'action : aider, secourir, former. Il s'agit d'aider la population en temps de paix comme en temps de crise, de la secourir lors de manifestations, et de la former. Dans le cadre de nos missions d'aide humanitaire, nous intervenons régulièrement en soutien aux populations sinistrées, notamment lors des inondations que nous avons connues dans le Pas-de-Calais ou, plus récemment, dans le sud de la France. Nous avons également envoyé des moyens bénévoles en renfort dans d'autres départements lors des incendies dans le sud du pays. Par ailleurs, nous disposons d'un volet humanitaire international et national hors métropole, comme à Mayotte, où la Protection civile a été pleinement engagée. Nous assurons également la gestion de centres d'hébergement d'urgence lors des plans Grand Froid, qu'il s'agisse de dispositifs de droit commun ou spécifiques. Enfin, une convention avec la SNCF nous permet de prendre en charge l'ensemble

des personnes impliquées lors d'accidents dramatiques, comme celui auquel le Pas-de-Calais a été confronté il y a quelques semaines, toujours en étroite collaboration avec les services publics.

La mission de secours, qui constitue notre activité la plus importante et la plus visible, recouvre l'ensemble des postes de secours que nous tenons lors de manifestations festives dans le département. Nous apportons également un soutien au Samu et aux sapeurs-pompiers en cas de catastrophe ou de carence des services publics, en mettant à disposition des ambulances pour évacuer les personnes vers les centres hospitaliers. La formation, peut-être la mission la plus importante bien que la moins visible, consiste à dispenser le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), la formation de sauveteur secouriste du travail (SST) ainsi que toutes les formations liées au secours et à l'incendie. Nos bénévoles interviennent dans les entreprises, les collectivités et auprès des particuliers pour former aux gestes qui sauvent.

Dans le Pas-de-Calais, nos missions spécifiques incluent la surveillance des plages. Ce dispositif, mis en place il y a trois ans pour pallier une carence, permet aux collectivités de nous déléguer l'ensemble de la prestation (recrutement, action, moyens) dans le cadre d'une délégation de service public encadrée. Nous avons en outre conclu des conventions avec la gendarmerie nationale et la police nationale pour la recherche de personnes disparues, ainsi qu'avec la cellule d'urgence médico-psychologique, afin de mettre en place des points d'urgence médico-psychologique. Notre rôle n'est pas d'intervenir en tant que psychologues ou psychiatres, mais d'apporter un soutien matériel et une orientation pour accompagner les professionnels de santé dans leur mission. Ces missions représentent une activité considérable puisque la Protection civile du Pas-de-Calais totalise 305 000 heures de bénévolat, soit l'équivalent de 90 emplois à temps plein. Deux autres missions très particulières sont liées à la question migratoire : le plan d'aide aux naufragés, dispositif interne disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les services de l'État, et le plan Grand Froid, dans le cadre duquel nous intervenons en complément d'autres dispositifs ou en ouvrant des centres d'hébergement d'urgence.

Notre bilan d'activité consacre une part importante aux activités de secours, avec 560 postes de secours annuels et 480 formations, tandis que les aides humanitaires et les déclenchements d'urgence représentent 287 missions. L'essentiel de nos actions s'inscrit dans le cadre « aider, secourir, former », les autres relevant de missions de soutien, de cérémonie et de représentation. À ce titre, nous sommes présents lors de l'ensemble des célébrations et cérémonies commémoratives.

Enfin, le reste de nos activités comprend les cadets de la Protection civile. Nous avons développé ce programme destiné aux jeunes de 14 à 16 ans, l'âge minimum pour devenir bénévole étant fixé à 16 ans, afin de préparer notre relève. Ces jeunes participent à des activités de formation, non opérationnelles, et ont vocation à intégrer les équipes de secours dans les mois qui suivent.

M. le président Sébastien Huyghe. Dans nos circonscriptions, lors des manifestations associatives, on peut voir des représentants de la Protection civile présents pour porter assistance à nos concitoyens. Dans les Hauts-de-France, où les braderies sont nombreuses, vous êtes également mobilisés, et je pense que beaucoup d'événements associatifs ne pourraient se tenir sans votre présence pour assurer l'assistance des personnes susceptibles de rencontrer un problème de santé au cours de ces manifestations. J'en profite pour saluer la Protection civile d'Haubourdin, dans ma circonscription, que je vois régulièrement et qui accomplit un travail remarquable, à l'image de l'ensemble de vos antennes.

Je regrette que la réserve parlementaire n'existe plus, car elle nous permettait, en fonction des besoins locaux, d'apporter une aide pour du matériel, dont vous avez toujours besoin. Je souhaite encore une fois vous rendre hommage pour tout ce qui est fait sur nos territoires et qui permet à nos concitoyens de participer en toute sécurité à l'ensemble de ces manifestations.

À quelles situations d'urgence êtes-vous le plus fréquemment confrontés, compte tenu de la particularité de la Côte d'Opale ? Quelles sont les principales difficultés opérationnelles que rencontrent vos équipes sur place ? Comment s'organise la coordination avec les forces de l'ordre, les associations et les services de l'État ? Nous l'avons vu lors de notre déplacement, les intervenants sont nombreux. De votre point de vue, comment cette coordination s'organise-t-elle et existe-t-il des marges d'amélioration ? Le matériel dont vous disposez est-il adapté à la réalité quotidienne du terrain ? Identifiez-vous des manques ou des équipements qui devraient être plus adaptés à vos missions, qui sont, encore une fois, très spécifiques sur l'ensemble de la côte du Pas-de-Calais ?

M. Adam Beernaert. La situation migratoire dans le Pas-de-Calais est en effet particulière. La Protection civile a vu le dispositif se créer en 2020, lorsque la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), devenue depuis la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets), nous a demandé d'intervenir. Nous agissons en tant qu'opérateur de l'État et cette particularité est importante car, habituellement, les missions de sécurité civile sont gérées directement par la préfecture et par le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), qui relève du ministère de l'intérieur. Cette mission-ci étant assurée par la Ddets, cela a demandé une adaptation continue de notre part, au regard de notre culture de sécurité civile.

Concernant le plan d'aide aux naufragés, nous partions d'une situation dans laquelle aucun cadre d'intervention n'existait. Il a donc fallu construire un dispositif capable de répondre au mieux aux contraintes opérationnelles, techniques et financières, avec l'objectif d'intervenir rapidement et en sécurité, tout en permettant aux secours publics d'être libérés sans délai afin que leurs missions courantes ne soient pas affectées. La réflexion engagée en 2020 nous a conduits à retenir un fonctionnement fondé sur la mobilisation de bénévoles depuis leur domicile. Ceux-ci rejoignent les antennes, prennent les véhicules nécessaires, puis se rendent sur place pour déployer le dispositif. Cette organisation, qui permet d'éviter le coût qu'impliquerait une présence salariée permanente, ne repose donc pas sur des gardes postées 24 heures sur 24, mais sur une capacité de mobilisation rapide. Notre délai d'intervention est aujourd'hui inférieur à 45 minutes, ce qui constitue un résultat positif pour une association de bénévoles, même si le délai demeure important. Une fois sur site, notre rôle consiste d'abord à stabiliser la situation, car certaines personnes souhaitent repartir immédiatement tandis que d'autres demandent à être prises en charge. Nous mettons alors en place un dispositif comprenant des tentes chauffées et éclairées et nous distribuons des kits de vêtements afin que chacun puisse se changer et se sécher.

Au début, nos interventions se déroulaient rarement dans les ports et davantage en dehors, au sein des communes, et ce dispositif mobile présentait l'avantage d'occuper peu d'espace public et de permettre une libération rapide du site et des voies de circulation. Nous avons ensuite été confrontés à la problématique des retours en port, qui relèvent d'un autre type d'intervention. Dans ces situations, nous disposons parfois d'une meilleure visibilité sur le délai d'arrivée, ce qui nous permet de mobiliser des bénévoles venant des antennes d'Arras, Béthune, Lens, Liévin ou Saint-Omer, afin de ne pas solliciter excessivement ceux de la côte. L'organisation diffère quelque peu, puisque les bénévoles doivent d'abord rejoindre un véhicule

dans les terres, puis récupérer un second véhicule sur la côte avant de se rendre sur site. Néanmoins, le délai plus long facilite notre préparation.

Sur le plan opérationnel, la coordination des moyens fonctionne bien et repose avant tout sur l'humain. À notre arrivée, le commandant des opérations de secours (COS) est un sapeur-pompier, conformément à la réglementation. Puis, lorsque la situation évolue pour passer d'une mission de secours à une mission sociale et humanitaire, ses capacités et son périmètre d'action atteignent leurs limites et c'est, à ce moment-là, le responsable des opérations de secours (ROS) de la Protection civile qui recueille les consignes et les traduit en besoins concrets afin de permettre aux secours publics de se recentrer sur leur cœur de mission. La coordination s'opère donc principalement avec les sapeurs-pompiers sur le terrain tandis que les forces de sécurité intérieure assurent la sécurisation de l'intervention, sans difficulté particulière. Le fait de collaborer régulièrement, notamment dans le cadre de recherches de personnes disparues, favorise la connaissance mutuelle et la fluidité des échanges.

S'agissant de la coordination de l'action humanitaire, nous participons à une réunion hebdomadaire avec la Ddets, qui fixe les orientations. Selon les situations, il peut ainsi être décidé que nous n'intervenons pas sur certains groupes, alors que nous étions mobilisés la semaine précédente. Cette souplesse est indispensable dans la mesure où nos ressources sont limitées. Ce week-end, par exemple, alors que nous étions fortement engagés sur les Rencontres de cerfs-volants de Berck-sur-Mer, nos bénévoles ont néanmoins pris en charge 119 personnes à Calais. Les autres opérateurs de l'État se mobilisent également, permettant une répartition des tâches et une prise en charge optimale.

En ce qui concerne le matériel, il est adapté à une mission que nous avons nous-mêmes conçue. Nous avons équipé des remorques humanitaires de moins de 750 kg, tractées par des camions et ces contraintes techniques, liées à la réglementation, ne sont pas neutres, puisqu'elles limitent notre vitesse à 90 km/h et allongent les délais d'intervention. Quatre remorques ont ainsi été déployées sur le littoral : une à Berck, deux à Boulogne et une à Calais. Le matériel (tentes, chauffages, éclairages, vêtements de rechange) répond à nos besoins et permet d'assurer la mission et même si, bien sûr, tout dépend toujours des moyens mis à disposition, le dispositif fonctionne aujourd'hui de manière satisfaisante. Lorsque des collectivités mettent une salle à disposition, nous adaptons notre organisation en y installant tables et chaises, sans recourir aux tentes. Cette capacité d'adaptation est essentielle, tout comme la coordination avec la préfecture, d'autant que d'autres opérateurs de l'État peuvent assurer le transport vers les centres d'hébergement d'urgence, ce qui libère nos bénévoles pour d'autres missions. Cette coordination se révèle donc particulièrement efficace.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Je m'associe aux mots du président pour remercier l'ensemble des bénévoles, mais également des salariés de la Protection civile sur l'ensemble du territoire français.

Mes questions portent spécifiquement sur vos missions à destination des personnes exilées dans le Pas-de-Calais. Tout d'abord, qui vous sollicite pour intervenir dans le cadre du protocole post-naufage ? Si l'appel émane d'un autre acteur, intervenez-vous malgré tout, à l'image des sapeurs-pompiers qui répondent à tout appel d'urgence ? Ensuite, de quels moyens disposez-vous pour porter secours aux personnes ? Par ailleurs, vous êtes confrontés à une détresse psychologique importante chez les personnes que vous prenez en charge. Disposez-vous d'un dispositif spécifique pour y répondre ? Enfin, avez-vous connaissance des dispositifs équivalents, bien que très hétérogènes, mis en place dans le département du Nord ? Que fait la Protection civile du Nord dans le cadre d'un protocole post-naufage, s'il en existe un ? Nous

avons constaté, lors d'autres auditions, une hétérogénéité entre les deux départements, et j'imagine que vous êtes informés des pratiques de vos collègues.

M. Adam Beernaert. Notre intervention s'inscrit dans un cadre précisément défini par une convention établie par la préfecture, sous l'autorité d'un sous-préfet du Pas-de-Calais, qui encadre notamment le processus de déclenchement. La Protection civile est mobilisée exclusivement par les services de l'État, par l'intermédiaire de la Ddets, qui assure une permanence 24 heures sur 24. Nous disposons pour cela d'un numéro d'astreinte dédié, gratuit et enregistré. Lorsqu'un autre acteur nous sollicite, qu'il s'agisse d'une association ou des sapeurs-pompiers, nous le redirigeons systématiquement vers la préfecture, qui centralise les demandes. Une fois la mobilisation validée, nous nous rendons sur site. Cela étant, tout appel fait l'objet d'une main courante obligatoire, ce qui nous permet de placer nos bénévoles en pré-alerte et de gagner ainsi de précieuses minutes.

S'agissant des moyens, nous disposons de quatre remorques humanitaires et de quatre véhicules pour les tracter. Un véhicule de commandement, à bord duquel se trouve un cadre, bénévole ou salarié, est engagé immédiatement afin d'établir un lien rapide avec le commandement des opérations sur place et d'évaluer les besoins, ceux-ci pouvant évoluer très rapidement. Ce week-end, par exemple, nous avons été déclenchés pour un groupe de 15 personnes à Wimereux, qui en comptait finalement 30 à notre arrivée. Il est donc essentiel que ce premier cadre puisse ajuster les moyens sans délai. Deux ambulances sont également mobilisées, ce qui permet d'éviter la saturation des services publics et, si nécessaire, d'assurer des évacuations vers un centre hospitalier après régulation. Le matériel comprend des tentes, des chauffages, des éclairages, ainsi que des vêtements de rechange pour adultes, enfants et nourrissons. Nous disposons également d'équipements pour sécher les personnes, de capes de pluie, de boissons chaudes ou froides, ainsi que de denrées alimentaires. L'ensemble de ce dispositif est coordonné par notre directeur administratif, M. Joris Asset, et notre directeur du pôle humanitaire, M. Mathéo Bourgeois qui, en lien avec les antennes, veille notamment au réarmement des véhicules après chaque intervention.

En ce qui concerne la détresse psychologique, nos bénévoles sont formés à l'aide et à l'écoute psychologique selon deux niveaux. Le premier leur permet d'identifier leurs propres signes de mal-être et d'en parler, tandis que le second porte sur la prise en charge des personnes impliquées, en particulier les publics vulnérables. Cette formation interne est assurée par des formateurs avec l'intervention d'un psychologue ou d'un psychiatre pour le niveau 2. Par ailleurs, une convention avec la cellule d'urgence médico-psychologique permet d'accompagner nos bénévoles eux-mêmes qui peuvent, s'ils en ressentent le besoin, contacter le Centre 15 pour demander de l'aide.

La situation présente une particularité forte car la plupart des personnes que nous prenons en charge expriment le souhait de repartir. Cela constitue à la fois une source de motivation, celle d'aider et de se sentir utile, et une exigence morale, car nous savons que nous serons probablement amenés à les revoir dans les jours suivants. Nous faisons donc au mieux, en apportant des vêtements de rechange, un accompagnement, une présence, des gestes simples, avant de les voir repartir. Il est frappant de constater que la Protection civile est désormais identifiée comme un opérateur de secours et d'assistance auprès des personnes migrantes puisqu'à notre arrivée, une forme de relâchement s'opère, les personnes se confient et, au moment du départ, le « *merci* », souvent prononcé en français, marque nos bénévoles. Cela contribue à les conforter dans leur engagement, car le bénévolat suppose de trouver en permanence un sens à l'action menée. Il s'agit d'un engagement entièrement désintéressé, sans indemnité ni contrepartie, et qui a souvent un coût sur les plans personnel, professionnel et familial.

S'agissant du dispositif dans le Nord, j'exerce les fonctions de directeur général dans le Pas-de-Calais, mais également de cadre zonal pour la zone nord, ce qui m'amène à coordonner les opérations en cas de crise à la demande de la Fédération nationale. Pour autant, chaque association départementale de Protection civile demeure autonome, et je n'interviens pas dans leur organisation ni dans leurs conventions. Je sais qu'ils interviennent, notamment parce qu'ils sont venus observer notre dispositif et que le directeur général du Nord, M. Samuel Gilman, m'a d'ailleurs indiqué que leur mode de prise en charge était très proche du nôtre. Au début, nous sommes intervenus pour les appuyer lors des premiers déclenchements, et les retours que j'ai eus allaient dans le même sens, mais, au-delà de ces éléments, je ne dispose pas d'informations supplémentaires.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Combien de fois avez-vous été appelés en 2024 et 2025, et quels sont les chiffres pour le premier trimestre 2026 ? Savez-vous combien de personnes ont été hébergées en 2025 ?

Je souhaiterais également que vous reveniez sur l'évolution de votre dispositif depuis l'élargissement du périmètre des départements. Vous devez désormais couvrir plus de 100 kilomètres de côte, ce qui a sans doute des conséquences sur vos délais d'intervention, même si vous indiquez qu'ils restent satisfaisants. Qu'implique concrètement cette extension en termes de coûts pour la Protection civile ? Il s'agit, me semble-t-il, d'un élément structurant des évolutions du territoire sur lequel vous intervenez.

M. Adam Bernaert. Les statistiques représentent un enjeu central pour nos équipes, car nous devons être au plus près de la réalité des faits.

Depuis le début de l'année 2026, nous comptabilisons 25 déclenchements. Le temps moyen d'intervention sur site est d'environ une heure et dix minutes, dont un temps de route moyen de 28 minutes et 53 secondes. Je préfère toutefois retenir un délai de 45 minutes, la mobilisation bénévole comportant une part d'incertitude difficile à maîtriser. Nous avons pris en charge 835 personnes (654 hommes, 118 femmes et 63 enfants), parmi lesquelles 161 ont été hébergées (65 hommes, 49 femmes et 47 enfants). Ces données sont essentielles pour ajuster nos moyens, notamment en matière de vêture. Sur ces 25 déclenchements, treize ont eu lieu au port de Calais, quatre à Boulogne et huit en dehors des ports, ce qui traduit une évolution nette vers des interventions davantage concentrées dans les ports. Nous avons connu trois déclenchements simultanés et un seul impliquant un ou des décès. Ces éléments nous permettent de préparer les bénévoles sur le plan psychologique en amont de la mission, dans le cadre de ce que nous appelons le *priming*.

Sur les statistiques passées, si l'on exclut les six déclenchements de la fin de l'année 2020, l'évolution est marquée par une progression continue : 69 déclenchements en 2021, 87 en 2022, 96 en 2023, 138 en 2024, puis une légère baisse à 108 en 2025. Les 25 déclenchements du premier trimestre 2026 laissent entrevoir une dynamique comparable à celle de 2024. En 2025, la Protection civile a pris en charge 4 208 personnes et malgré un nombre de déclenchements inférieur à celui de 2024, le volume de personnes prises en charge a augmenté, ce qui traduit une hausse de la taille des groupes, passée en moyenne de 38 à 56 personnes. Cette évolution nous contraint à mobiliser deux remorques, et donc des effectifs doublés.

S'agissant de l'extension du périmètre à plus de 100 kilomètres de côtes, notre organisation repose sur un maillage territorial qui constitue un atout décisif, avec une antenne dans chaque arrondissement de sous-préfecture. Cet élargissement n'a donc pas entraîné de dégradation significative de nos délais, qui restent maîtrisés avec 35 minutes en moyenne en

2023, 32 en 2024 et 34 en 2025. À titre de comparaison, l'absence d'antenne à Berck-sur-Mer porterait ce délai entre une heure et demie et deux heures. Pour renforcer encore notre réactivité, nous activons des astreintes lorsque la préfecture nous signale des conditions météorologiques favorables.

Sur le plan financier, le dispositif est intégralement subventionné pour la prise en charge des personnes. La subvention permet de financer six équivalents temps plein cette année, contre cinq l'année précédente. Le budget consacré au plan d'aide aux naufragés s'élevait à 770 000 euros en 2025, soit 40 % du budget de l'association, contre 520 000 euros en 2024, cette augmentation étant liée notamment à la hausse du coût des vêtements et du carburant. Ces financements couvrent l'ensemble des dépenses : salaires, amortissement du matériel et des véhicules, équipement et formation des bénévoles, frais de déplacement ainsi que les frais de mission, notamment les repas. Ils intègrent également les systèmes d'information, en particulier notre outil de déclenchement d'alerte par SMS et appel, dont le coût dépasse 20 000 euros par an, ainsi que nos systèmes de radiocommunication. En tant qu'association, nous ne disposons pas des outils de l'État, ce qui génère des charges significatives.

M. Marc de Fleurian (RN). Les volontaires de la Protection civile sont engagés dans un rythme opérationnel particulièrement soutenu. Comment parvenez-vous, tout d'abord, à fidéliser les équipes que vous mobilisez ? Existe-t-il, selon vous, des leviers que la représentation nationale pourrait activer pour faciliter cette fidélisation ? Je formulerais la même interrogation s'agissant du recrutement : sur quels canaux repose-t-il principalement ? Recourez-vous à des dispositifs tels que le service civique ou le service national universel pour alimenter votre vivier de bénévoles ?

M. Adam Beernaert. Je m'interroge moi-même sur la manière dont nous parvenons à soutenir un tel rythme, tout repose sur l'engagement et la mobilisation. L'un des facteurs déterminants tient à l'exemplarité des cadres, puisque nous sommes présents sur le terrain et que le président de notre association, qui a plus de 70 ans, est à nos côtés chaque jour, y compris lors de déclenchements nocturnes. Cette présence concrète entraîne naturellement l'adhésion. Nous veillons également aux conditions d'engagement en accordant une attention constante au repos des bénévoles, à l'organisation des rotations et à l'équilibre des repas. Nous avons par ailleurs mis en place des séances d'activité physique organisée, qui renforcent la cohésion d'équipe, élément essentiel à notre fonctionnement.

La fidélisation repose également, pour une large part, sur la reconnaissance accordée par nos décideurs. Bien que les distinctions aient été développées, une valorisation plus soutenue à travers des reconnaissances individuelles contribuerait à renforcer cet engagement. Car même si les bénévoles ne viennent pas pour les médailles, il m'appartient, en tant que dirigeant, de porter cette reconnaissance. À cet égard, le récent courrier du préfet indiquant « *On peut compter sur vous, comme toujours* » a suscité une réelle fierté chez les bénévoles, qui s'engagent d'autant plus volontiers, et avec d'autant plus d'efficacité, qu'ils se reconnaissent dans une cause commune. Il y a là un véritable enjeu de valorisation du bénévolat, qui fait pleinement partie de la richesse de la sécurité civile, mais qui mérite sans doute d'être davantage mis en lumière. Peut-être convient-il, à cet égard, de réfléchir à d'autres formes de reconnaissance, susceptibles de mieux rendre visible cet engagement. Le bénévole, par nature, donne sans rien attendre et, pourtant, lorsqu'on observe concrètement cet engagement, on mesure ce qu'il implique. Les bénévoles sont présents, puis rentrent auprès de leur famille, avant de repartir, parfois dans la nuit, pour un nouveau déclenchement et, le lendemain, ils reprennent leur activité professionnelle. Ce rythme de vie, très singulier, mérite à mes yeux d'être pleinement reconnu.

S'agissant de notre management, notre organisation s'appuie sur un cadre hiérarchisé, gage d'efficacité opérationnelle et repère sécurisant pour ceux qui nous rejoignent. Les bénévoles sont équipés en conséquence, avec des gilets pare-balles, et les casques de couleur permettent d'identifier clairement les niveaux de responsabilité. Les fonctions ne sont pas figées et celui qui dirige un dispositif peut, le lendemain, assurer des tâches logistiques. Cette circulation des rôles participe à l'équilibre du collectif. Enfin, la fidélisation tient à un fort sentiment d'unité. La tenue et l'écusson communs rassemblent des profils très variés, dans un équilibre entre les femmes et les hommes qui s'est construit naturellement. Nous veillons à ce que chacun trouve sa place en fonction de ses compétences, et non au regard de quotas.

M. le président Sébastien Huyghe. Constatez-vous, parmi vos bénévoles, des souhaits de spécialisation, notamment dans le domaine du secours aux migrants ? Ou bien privilégiez-vous une organisation reposant sur la rotation des effectifs entre les différentes missions ? Autrement dit, ces spécialisations répondent-elles à des demandes émanant des bénévoles ou relèvent-elles d'un choix d'organisation de votre part ?

M. Adam Beernaert. Il n'existe pas de spécialisation organisée à l'initiative du président, dont le parcours l'amène à privilégier la polyvalence. L'objectif est que chacun dispose d'un socle minimal de compétences car, même dans le cadre d'une mission d'aide aux naufragés, il est possible de se trouver confronté à une victime. Cette exigence conduit naturellement à rechercher des profils capables d'intervenir dans des situations variées. Pour autant, une fois formés et diplômés, certains bénévoles expriment des préférences pour tel ou tel type de mission. Certains indiquent, par exemple, ne pas se reconnaître dans les postes de secours tout en se montrant particulièrement disponibles pour les actions en faveur des populations migrantes. Nous tenons compte de ces appétences, en sachant que ces personnes se mobiliseront plus facilement dans ces contextes. Cette approche, fondée sur un management individualisé, constitue l'une des forces du monde associatif : les bénévoles conservent la liberté de choisir leurs engagements, tout en restant polyvalents. Un parcours d'évolution est ainsi proposé afin que chacun puisse orienter progressivement son engagement, mais la polyvalence demeure une ligne directrice, qui se révèle opérante. Ainsi, la formation à l'aide psychologique, bien qu'optionnelle, attire l'ensemble des bénévoles. Cela tient sans doute à une logique d'exemplarité puisque tous nos cadres maîtrisent l'ensemble des compétences, ce qui constitue un prérequis pour accéder à ces responsabilités.

Mme Stella Dupont (NI). Je m'associe tout d'abord aux mots de mes collègues concernant l'action de la Protection civile et de tous ses professionnels et bénévoles.

Sur le sujet du jour, et dans le prolongement de nos échanges sur le bénévolat, j'aimerais savoir comment cette action spécifique auprès des naufragés est perçue dans le Pas-de-Calais. Par ailleurs, vous nous avez communiqué des données pour 2026, serait-il possible de nous les transmettre également par écrit ?

Ma question principale porte sur les modalités de votre déclenchement. Au fil de mes échanges sur le terrain, j'ai constaté que vous n'intervenez pas à chaque sauvetage. Vous avez mentionné l'existence d'un protocole d'accord, dont je n'ai pas connaissance. J'aimerais donc comprendre, selon vous et dans le cadre de ce dispositif, quels sont les critères qui président à votre mobilisation. Cette question devra naturellement être posée à la Ddets, mais je souhaite cerner plus précisément le cadre de vos interventions et les raisons pour lesquelles vous êtes, selon les situations, engagés ou non.

M. Adam Beernaert. S'agissant de la perception de notre action en interne, le sentiment d'utilité constitue à la fois une source de satisfaction et un moteur d'engagement. À titre d'illustration, samedi dernier, des bénévoles mobilisés sur les Rencontres de cerfs-volants ont achevé leur mission à minuit et, trois heures plus tard, lors d'un déclenchement, vingt bénévoles étaient présents, dont la moitié avait participé à cette même opération. J'espère qu'ils ont pu se reposer le lendemain, car nous sommes particulièrement attentifs à la question du temps de repos. Le fait de disposer d'un dispositif unique en France est également vécu comme une réussite collective. Même si le département du Nord s'est désormais doté d'un système similaire, nous avons été les premiers à le mettre en place, ce qui constitue un facteur de valorisation important. Ma ligne de conduite consiste d'ailleurs à viser l'excellence et, sans prétendre à la perfection, nous faisons le maximum, cette exigence étant une source de satisfaction pour nos bénévoles. L'engagement, qui ne se limite pas à des missions spécifiques, est global, et ceux qui s'investissent le font dans la durée.

Du point de vue extérieur, nous percevons une réelle satisfaction de la part des services publics et des collectivités. La convention qui nous lie à l'Association des maires de France encadre l'ensemble de nos interventions et illustre également la capacité de notre dispositif à fonctionner efficacement à grande échelle. Lors de nos interventions, les maires expriment souvent un sentiment de soulagement et de confiance. Les liens tissés avec les différents services permettent en outre de partager une information cohérente, ce qui est déterminant pour prendre les bonnes décisions. L'établissement des données reste néanmoins complexe, dans la mesure où nous nous appuyons sur des déclarations : une personne peut se dire âgée de 17 ans tout en en paraissant 40. Nous procédons à une classification sans porter de jugement, tout en veillant à garantir la sécurité des mineurs, ce qui suppose une vigilance constante et un dialogue avec les personnes concernées pour clarifier leur situation. Les collectivités se montrent globalement très satisfaites de notre action. Nos échanges avec les habitants restent en revanche limités, nos interventions ayant le plus souvent lieu à des horaires décalés.

Je tiens par ailleurs à revenir sur la place des autres acteurs. Ils sont bien présents dans le dispositif et, lorsque chacun respecte son rôle, la coordination se déroule correctement. Nous n'avons pas vocation à nous substituer aux sapeurs-pompiers ou aux services publics et chacun doit agir dans le cadre qui lui est propre. Ce principe vaut également dans nos relations avec les autres associations. Notre action est encadrée par une convention et, si certaines l'estiment insuffisante, je considère pour ma part que nous remplissons pleinement notre mission d'aide. Un travail pédagogique est nécessaire pour rappeler que le respect des règles relève d'une exigence de sécurité collective, pour les associations elles-mêmes, pour les personnes prises en charge et pour nos équipes. Nous entretenons un dialogue avec ces acteurs mais, en cas d'intrusion, nous sollicitons l'intervention des forces de sécurité intérieure afin de garantir la sécurité de nos bénévoles. Les relations peuvent être plus ou moins fluides selon les structures, ce qui tient souvent aux responsables.

Je vous transmettrai par écrit les données relatives à 2026, qui font état de 25 déclenchements. Quant aux modalités d'intervention, elles sont définies par la convention. Je ne dispose pas d'éléments sur les critères précis qui guident le choix de l'opérateur par les décideurs mais je sais en revanche que, lorsque nous sommes sollicités, nous intervenons dans les meilleurs délais. Il semble également que la Protection civile soit mobilisée pour les groupes les plus importants, compte tenu de notre capacité à déployer des tentes et à accueillir un nombre élevé de personnes. Pour le reste, je ne dispose pas d'informations sur le processus de décision.

Mme Stella Dupont (NI). Vous mentionnez 161 personnes hébergées en 2026. S'agit-il d'un hébergement en centre d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) ?

M. Adam Beernaert. Ce chiffre correspond à l'ensemble des personnes hébergées. Leur prise en charge est assurée par la Protection civile, qui organise leur transport au moyen de minibus, dans lesquels nous limitons le transport à six personnes afin de préserver la sécurité des équipes installées à l'avant. Les personnes sont ensuite orientées vers les CAES ou vers d'autres structures, qu'il s'agisse d'associations ou d'établissements publics, qui viennent compléter le dispositif d'évacuation à la demande de la Ddets.

Il n'existe pas, en réalité, de modèle d'intervention parfaitement stabilisé. Cette absence de cadre figé constitue à la fois une contrainte et une singularité de notre action puisque nous intervenons dans des situations toujours différentes, sans jamais savoir précisément à quoi nous attendre, ce qui confère à cet engagement un caractère particulièrement exigeant, mais aussi profondément stimulant.

M. le président Sébastien Huyghe. Je vous remercie et vous saurais gré de bien vouloir transmettre à l'ensemble de vos bénévoles et de vos cadres salariés les remerciements sincères de la représentation nationale pour leur action quotidienne au service de nos concitoyens. Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous tenons à saluer plus particulièrement leur engagement au profit des migrants en situation de détresse.

La séance s'achève à treize heures sept.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Stella Dupont, Mme Elsa Faucillon, M. Marc de Fleurian,
M. Sébastien Huyghe

Excusés. - M. Charles Fournier, M. Philippe Gosselin